

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du JEUDI 29 JANVIER 2026 A 18H00**

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., MOURARET A. et Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C., SANCHEZ M. et MONNIER C.

Absents : M. RANCHIN Cédric et Mme GRATADOU Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme Muriel SANCHEZ

Heure de début : 18h05

Ordre du jour :

### **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2025**

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention

### **1/ Aménagement de la Place du Portalas : Avenant n°1**

Les travaux d'aménagement de la Place du Portalas ont fait l'objet d'un marché public à procédure adaptée dont les Entreprises SOLS Vallée du Rhône et AUDOUARD et Fils ont été déclarées bénéficiaires.

Le montant initial du marché signé le 30 juin 2025 est de 130 141.40 € HT soit 156 169.68 € TTC. Afin de prendre en compte plusieurs modifications apportées en cours de chantier, il est nécessaire de rédiger un avenant au marché en cours.

L'avenant n°1 d'un montant de 9 749.50 € HT soit 11 699.40 € TTC prend en compte la prolongation du secteur aménagé en galets et l'agrandissement de la surface de béton matricé au droit de la place PMR.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché signé le 30 juin 2025 d'un montant 9 749.50 € HT soit 11 699.40 € TTC et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 de la Commune.

VOTE :

Pour 8

Contre

Abstention

## **2/ Saison 2026 : création de postes d'ASVP**

Comme chaque année, il est nécessaire de créer les postes d'ASVP en amont de la saison touristique afin que la Commune ait le temps de faire procéder à leur assermentation par le tribunal judiciaire avant le début de leur contrat.

Pour cette année, il est proposé de créer :

- 1 poste d'ASVP à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 13 septembre
- 5 postes d'ASVP à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Leur rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Le Conseil municipal décide de :

- Créer 1 poste d'ASVP à temps complet du 1<sup>er</sup> mai au 13 septembre
- Créer 5 postes d'ASVP à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août
- Fixer la rémunération par rapport à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **VOTE :**

Pour 8

Contre

Abstention

## **3/ Divers**

Heure de clôture de la séance : 18h15

Le Maire,  
Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,  
Muriel SANCHEZ